

Atelier 1 : Comment organiser le fonctionnement du cycle 3 ?

Le dispositif de mise en place du nouveau cycle 3, réunissant les enseignants de la 6^{ème} et les professeurs du cycle 3 (décret n° 2015-1394 du 2-11-2015 - J.O. du 4-11-2015) a été repoussé à la rentrée 2016.

De même, la mise en place des programmes est à mettre en œuvre au 1^{er} septembre 2016. Dans l'attente de l'institutionnalisation du cycle 3, la seule instance légitime de concertation est le Conseil école-collège.

Etats des lieux : On ne peut donc pour l'instant que s'appuyer sur les commissions école-collège, en l'absence d'autres instances pédagogiques. Se pose le problème de la fréquence des réunions.

Cinq pistes de réflexion sont proposées :

1. Identifier tous les acteurs écoles, collèges, IEN, IPR

Le parcours des élèves dans le cycle 3 est co-piloté institutionnellement par l'IEN de la circonscription et le principal du collège à travers le Conseil Ecole collège. L'IA-IPR référent y est régulièrement invité, indépendamment de sa discipline.

L'ancrage disciplinaire des IA-IPR est une difficulté à surmonter dans ce type d'instance.

2. Identifier les points d'intersection entre école et collège

Les points d'intersection sont :

- Les parcours : PEAC, parcours citoyen, parcours avenir (à partir de la 6ème)
- Le socle commun de connaissances de compétences et de culture
- Le programme du cycle 3
- Les PPRE passerelle

L'expérience des REP+ pourra être prise en exemple : mise en place de sous-commissions mixtes du conseil école-collège, réflexion sur les parcours de l'élève et des élèves à besoins particuliers, mise en œuvre de PPRE passerelles, PEAC, etc....

La culture de l'accompagnement des élèves les plus fragiles est à réfléchir dans le cadre d'un échange et d'une mutualisation des bonnes pratiques entre professeurs des 1er et second degré

3. Les outils institutionnels

Trois dispositifs peuvent être évoqués :

- Le conseil de cycle 3, piloté par le (ou les) directeur d'école et le chef d'établissement (à venir à la rentrée 2016 dans sa nouvelle configuration) ;
- Le conseil école collège, piloté par le chef d'établissement et l'IEN : actuellement, les échanges portent essentiellement sur un programme d'actions, plutôt que sur une réflexion pédagogique ayant pour objet le suivi des élèves ;
- Les attendus de fin de cycle 3 et certains repères de progressivité.

Des temps de formation réunissant PE et PLC seraient souhaitables pour faire partager les attendus du programme et les éléments à programmer.

Une répartition des professeurs des écoles sur les sept champs disciplinaires pourrait être proposée de manière à ce qu'ils puissent identifier leurs interlocuteurs au collège.

On pourrait alors envisager que l'ensemble des professeurs des écoles de CM1 et CM2 soit réuni en un seul conseil de cycle à l'échelon d'un secteur de recrutement de collège.

4. Identifier toutes les difficultés

Les difficultés à surmonter sont :

- La mise en place d'un temps de concertation identifié et institutionnalisé entre les enseignants du 1^{er} et du second degré ;
- Une meilleure connaissance du décret de 2014 sur les missions des professeurs du second degré. Elle permettrait plus aisément d'impulser le changement ;
- La construction d'une culture commune sur les programmes et l'évaluation (passer de la spécialisation des PLC à une polyvalence proche de celle des PE, notamment dans le regard porté sur les élèves) ;
- La construction du conseil de cycle 3 (problématique, notamment dans les circonscriptions où de nombreuses écoles abondent les effectifs du collège) ;

5. Préconisations

- Renforcement du pilotage tripartite dans les instances
- Consolidation du conseil écoles-collège en augmentant la fréquence, en le recentrant sa la réflexion pédagogique et en y travaillant en amont, 4 à 5 fois par année.
- Besoin de temps de formation communs, en inter-degré. Formation sur la réforme du collège, au moins auprès des IEN. Nécessité d'un plan de formation académique inter-degrés.
- Mise en place d'un outil numérique pour travailler à la culture commune et partager les ressources et initier les projets.

Atelier 2 : Comment organiser la concertation des professeurs de cycle 3 à partir des repères de progressivité dans les programmes ?

1. Constats

Les enseignants n'ont pas tous la même expérience dans ce domaine :

- Les professeurs des écoles ont déjà l'habitude de travailler par cycle et d'avoir des repères de progressivité pour un cycle.
- En langue, les professeurs organisent leurs apprentissages par palier : l'enseignant est donc capable d'organiser son travail dans un cadre plus large que dans le cadre d'une progression sur une année.
- La majorité des professeurs de collège a ses repères de progressivité sur une année, pas sur un cycle. Il faut que le professeur apprenne à penser différemment son travail.

Les IEN relèvent que pour parvenir à mettre en place des progressions curriculaires, les enseignants ont éprouvé des difficultés et ont eu besoin de repères partagés. Mais les repères peuvent varier selon les territoires.

2. Les questions à se poser :

Sur le plan didactique

- Qu'est-ce que la logique de cycle ? Comment complexifier un apprentissage sur un cycle ?
- Comment organiser la progressivité des apprentissages ?
- Comment peut-on travailler une même problématique sur les différentes années ? Cette question touche le cœur de la didactique car il faut, pour y répondre, se demander
 - ↳ Ce qu'est la démarche spiralaire ?
 - ↳ Comment on mesure le degré de complexité en fonction de l'âge des élèves ?
- De quels éléments dispose-t-on pour évaluer la complexité ?
- La place du manuel : pour qui est-il conçu ? L'enseignant ? Les élèves ? Les parents ?

Sur le plan organisationnel

- La concertation est nécessaire mais : Quand ? Où ? Comment ?
- Sur quels moyens réunir professeurs des écoles et de collège ?
- Comment assurer le remplacement des professeurs des écoles ?

3. Des pistes de travail

Sur le plan didactique :

- Il ressort de quelques conseils école-collège que les enseignants attendent que soient établis des repères de progressivité : ceux-ci doivent tenir compte des connaissances mais aussi des compétences.
- Possibilité : diffuser par discipline un vadémécum de progressivité auquel l'établissement pourrait se référer
- On peut s'accorder sur les notions complexes qu'il faudrait aborder dès le début du cycle 3, afin que ces points ne soient pas laissés de côté au primaire. Le complexe doit être abordé

très tôt pour y revenir. Il faut de la complexité à tous les niveaux, mais elle ne doit pas être la même à tous les niveaux.

- Le point de départ incontestable à toute réflexion est le socle.
- Une piste de travail commune à tous : la maîtrise de la langue qui nécessite une réflexion collective au-delà du champ disciplinaire.
- Insister auprès des équipes enseignantes en primaire comme au collège sur la lecture du préambule des programmes
- Certains proposent qu'on fixe une liste d'œuvres à lire, à étudier... . D'autres relèvent que la question à se poser n'est pas : « Quelle œuvre ? », mais : « Comment faire acquérir les savoirs et les compétences sur cette œuvre ? »

Sur le plan organisationnel :

- Se réunir par pôle pour se mettre d'accord sur des repères de progressivité entre IEN et IPR
- Certains évoquent, pour les enseignants, un regroupement par secteur : cela nécessite un territoire homogène. Ça semble possible dans des zones « rurales »
- Formation sur site dans la première semaine de juillet : il serait bien d'y associer les professeurs des écoles, mais quid de leur remplacement.
- Il faut que ce soient les mêmes personnes qui portent le cycle 3 pour qu'il y ait unité
- La réflexion peut déjà avoir lieu en conseil de maître ou en conseil d'enseignement en collège et après qu'il y ait eu mise en commun.
- Les lieux privilégiés sont :
 - ↳ Conseil école- collège
 - ↳ Conseil de cycle 3

4. Les écueils à éviter :

- Fixer des programmes pour chaque classe au sein du cycle 3, cette option figerait les enseignements.
- Les repères de progressivité ne peuvent être imposés par le primaire au collège ou inversement
- Ne pas réécrire les programmes, il faut laisser à chaque enseignant sa liberté pédagogique
- Enseigner les notions les plus simples à l'école primaire et les plus complexes au collège : cela serait contraire au sens de la réforme qui est de complexifier l'étude d'une notion du primaire au collège.
- La progressivité des apprentissages ne doit pas être immuable car il faut pouvoir s'adapter à la diversité des élèves

5. Les difficultés à prévoir :

- La concertation sera sans doute plus difficile quand un collège recrute sur un grand nombre d'écoles (zone rurale)
- On peut craindre une réticence à se lancer dans la réflexion pour les enseignants qui pensent ne plus être en poste dans l'établissement l'an prochain
- Difficulté d'établir une progressivité à partir des objectifs à atteindre en fin de cycle 3. Les textes sont ardues, ils sont rarement lus. Il faut se demander : « Comment les faire lire ? ». Il faut arriver à des principes simples comme par exemple éviter les redites entre collège et école qui sont nombreuses actuellement.

Atelier 3 : Comment organiser la concertation des professeurs de cycle 3 à partir du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sous l'angle de l'évaluation des élèves ?

1. Etat des lieux : ce qui est acté/ce qui est en attente de parution

- Décret sur le socle commun (paru le 31 mars 2015), instauration des cycles
- Ce qui est encore en attente de parution officielle : les textes relatifs à l'évaluation. Les programmes sont parus le 26 novembre 2015. Le LPC est appelé à disparaître dans sa forme actuelle.
- Pour rappel : la mise en œuvre du nouveau socle commun entre en vigueur en septembre 2016. La place et le rôle du socle ont changé : il ne s'agit plus du minimum requis : en effet l'esprit du socle est ambitieux, et les programmes s'appuient explicitement sur le socle. Celui-ci comporte cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de la scolarité obligatoire. Le socle identifie les connaissances et les compétences qui doivent être acquises en fin de scolarité obligatoire. L'acquisition des compétences du socle doit être progressive et continue (cf. repères de progressivité des programmes).

2. Axes de réflexion proposés ce jour dans l'atelier :

- Quel principe de continuité pédagogique dans la maîtrise des compétences du socle au cycle 3 ? Comment suivre et prendre en compte les acquisitions des élèves du CM1 à la 6è ? (cf. outil de validation des compétences du socle, dossier de presse de Madame la ministre en date du 30 septembre 2015). Comment et dans quels lieux construire cette continuité ?
- Comment définir une compétence ? Le principe de globalisation (versus l'atomisation), le temps nécessaire à la construction d'une compétence par l'élève. Le principe de la prise en compte de l'élève dans sa globalité (développer la personne et le citoyen, cf. domaine 3) : comment le mettre en œuvre ?

3. Points forts, points faibles, constats partagés

- Ce qui nous rassemble au cycle 3, ce sont bien le socle et les programmes (volet 2) adossés au socle. Désormais les programmes déclinent les compétences du socle.
- En éducation prioritaire (EP), dans le cadre du projet de réseau, les équipes s'appuient sur le socle et le référentiel de l'EP pour ensuite préciser les contenus.
- Les projets d'école sont majoritairement adossés au socle commun mais dans son ancienne version.
- L'évaluation par compétences : elle est privilégiée dans le 1er degré, et expérimentée au collège (33 collèges dans l'académie). La notion de compétence mérite d'être éclaircie, partagée pour travailler sur une définition commune. Le décret instaurant le socle commun définit la compétence (page 2). Certains collèges ont mis en place des conseils

de socle à la place du conseil de classe. Les modalités d'évaluation par compétences sont perfectibles tant dans le 1er que dans le 2nd degré.

- Projet du DNB revu en 2017 ; cf. dossier de presse de la Ministre – le socle sera partie prenante de la notation au DNB au contrôle continu. Le DNB attestera de la maîtrise du socle.

4. Quelle continuité sur les 3 années du cycle 3 ? Comment et où la construire ?

→ Comment s'approprier l'outil de validation des compétences du socle ?

Des pistes à explorer :

↳ La question de temps ? Du lieu ? Comment réunir les PE et PLC ?

L'idée est d'utiliser au maximum les instances existantes : conseil de cycle 3, conseil école/collège. L'idée serait d'y créer une sous-commission « cycle 3 ».

Le conseil de cycle 3 paraît être un lieu privilégié pour aborder la question de la continuité pédagogique autour du socle en cycle 3 (CF. décret sur les instances pédagogiques : pour rappel le : chef d'établissement désigne les professeurs de collège qui iront au conseil de cycle 3).

Remarque : en langue vivante (IA-IPR) : les outils ont été proposés, la continuité peut être mise en œuvre. (cf. CERCL : évaluation non chiffrée). Mais les avancées grâce à l'outil ne se sont pas suffisamment concrétisées. C'est la mise en œuvre qui pose plus de difficultés notamment en raison d'un manque de formation suffisante des enseignants.

↳ Des principes partagés :

La concertation est nécessaire

La continuité pédagogique doit se construire autour de l'élève

Quand on parle d'évaluation, il est important de partir des acquis de chaque élève. Le principe de la compétence appelle un changement important sur ce plan.

La culture du diagnostic et du formatif doit être développée et partagée.

Un langage commun s'impose pour PE et PLC quant aux compétences. Il conviendra d'éviter une compilation de connaissances venant servir une compétence qui se veut plus globale. Une compétence combine des connaissances (nécessaires et incontournables), des capacités (savoir-faire), des attitudes (savoir-être) qui, mobilisés simultanément et à bon escient dans une tâche complexe permettent d'identifier un élève compétent.

- « Parler des mêmes choses et des mêmes outils ».
- Faire échanger les PE et PLC sur ce qu'ils doivent faire apprendre aux élèves en mettant en place des repères de progressivité.
- La progressivité des apprentissages fournira déjà des éléments de réponse en termes d'évaluation.

Il nous paraît important de privilégier : l'entrée par les apprentissages, les contenus d'enseignement.

5. Eléments de conclusion partagés :

La réforme du collège modifie la posture de l'enseignant mais aussi la place et le rôle de l'élève dans les apprentissages. La notion d'accompagnement pédagogique est centrale dans le socle commun, fondement pédagogique de la réforme.

Les programmes du socle cycle 3 vont dans le même sens, à savoir l'accompagnement pédagogique des élèves.

Il convient à présent, en entrant dans le volet 2 des programmes (contribution au socle) d'amener les enseignants à faire des choix, pour mettre en œuvre la continuité pédagogique, quant aux repères de progressivité. L'idée est de partir des acquis des élèves, de ce qu'ils savent faire, puis de construire des repères communs pour évaluer de la même manière. La fiche de validation des compétences du socle en fin de cycle 3 doit être partagée, et permettre, dans une déclinaison (suivi des acquis) qui reste à préciser, de construire la continuité pédagogique autour du socle.

Eléments pour un outil de suivi :

- « S'entendre sur les repères de progressivité collectivement »
- « S'entendre sur certains RDV d'évaluation collectivement » notamment en sous-commission au sein du conseil école collège. Il convient cependant de prendre en compte les contextes locaux et d'éviter toute forme de modélisation.

Quel rôle va-t-on donner à l'élève dans l'évaluation formative, à savoir l'auto-évaluation et la co-évaluation formatives (cf socle : domaine2 : les méthodes et outils pour apprendre) ? D'où question sur la posture d'enseignement et les méthodes pédagogiques retenues. La concertation paraît importante sur ce point aussi.

Le discours des corps d'inspection doit être cohérent, convergent et clair sur la manière de renseigner le document de validation des compétences du socle en fin de cycle 3.

Idées-forces :

- Retenir le principe de concertation et continuité pédagogique à partir du socle. Ce principe est à construire autour de l'élève, en partant de ses acquis
- Ces principes peuvent se construire au sein des instances existantes : conseil de cycle 3, CEC (sous-commission)

6. Rapprocher les équipes et les enseignants autour du socle et de ce qui s'enseigne au cycle 3, dans un travail collégial, effectuer des choix pédagogiques

- Réfléchir l'évaluation autour de tâches complexes : évaluer ce qui s'enseigne, développer l'évaluation formative recherchée et voulue par le socle (cf. domaine 2)
- Distinguer le contrôle des connaissances de l'évaluation des compétences

Atelier 4 : Comment accompagner les parcours des élèves ?

Objectifs de l'atelier :

- Etablir un bilan de l'existant
- Identifier ce qui marche dans ce qui est déjà en place et en dégager les limites
- Donner quelques préconisations et points de vigilance sur les nouveaux dispositifs

1. Les PPRE et l'accompagnement des élèves en difficulté

Utiliser le levier des PPRE Passerelle :

Ces dispositifs éprouvés ont créé des pratiques qui se sont souvent installées, mais inégalement selon les territoires :

- Ils permettent des rencontres, des réunions au collège.
- Les professeurs de collèges viennent assister expérimentalement au conseil de cycle 3 de l'école.
- Ils donnent lieu à une double transmission papier et courriel.
- Les enseignants du premier degré sensibilisent les élèves à la vie scolaire du collège.
- Parfois cependant, il est fait table rase de ce qui a été fait auparavant et les suivis des élèves identifiés en difficulté dans le 1^{er} degré se perdent.

Investir l'accompagnement pédagogique :

- Ménager des groupes de besoin avec des heures dédiées d'accompagnement personnalisé pour les PPRE, investir l'accompagnement continu en REP, utiliser ce qui fonctionnait dans le cadre de l'accompagnement éducatif.
- Faire intervenir un enseignant du premier degré en classe de 6^{ème} et, pour éviter l'externalisation de la difficulté, privilégier la co-intervention avec des professeurs de collège en travaillant sur les compétences. Cette modalité est une organisation sans doute pertinente mais son inconvénient est son coût.
- Se pencher d'une manière générale sur la différenciation pendant les apprentissages, en anticipant davantage les difficultés afin de mieux construire en amont les apprentissages. En matière de différenciation, il faut se rappeler que l'anticipation est plus efficace que la remédiation.
- Eviter autant que possible d'externaliser les difficultés.
- Intensifier culture du diagnostic, de l'évaluation formative, de l'évaluation en cours de formation en mettant les compétences du socle au cœur des préoccupations
- Echanger sur les modalités de travail entre les deux degrés (sur des problématiques comme le travail en groupes, l'autonomie, la prise en charge de ceux qui ont des difficultés...).
- Développer des outils en commun de diagnostic des difficultés et de remédiation.
- Aller vers un dispositif d'accompagnement personnalisé intégré dans chaque discipline.
- Mieux exploiter le livret scolaire.
- Développer le numérique pour accompagner les élèves hors temps scolaire, tout en évitant un investissement trop chronophage.

- favoriser la rencontre des enseignants en mettant en place un temps banalisé de concertation pour échanger sur les besoins des élèves, sur les progrès faits dans l'acquisition des compétences et sur les difficultés qui persistent.

La réforme devrait faciliter la culture du suivi. Elle doit être l'occasion d'installer la culture de l'accompagnement. Les compétences transversales, dans ce cadre, sont particulièrement à travailler. Il convient que les IA-IPR référents accompagnent les équipes de direction et les professeurs pour aller dans ce sens. Des arbitrages devront en effet être faits dans les types d'organisation choisis pour l'accompagnement personnalisé pour qu'il soit mis au service d'un véritable accompagnement pédagogique holistique de l'élève. La réussite de cet aspect de la réforme dépendra beaucoup des choix locaux en matière de pilotage et du résultat de ces choix sur l'incitation à infléchir *in fine* les pratiques des enseignants.

2. Comment piloter la mise en place des parcours ?

La généralisation de FOLIOS à partir du collège constituera un outil numérique unique qui regroupera l'ensemble des trois parcours. Le problème du cycle 3 est que cet outil n'est opérationnel qu'en cours du cycle.

Pour l'instant, il existe un flou relatif sur le **Parcours citoyen** en l'absence d'une circulaire. Néanmoins, le parcours est inscrit comme mesure dans la grande mobilisation pour la défense des valeurs de la République et les « briques » qui le composent sont claires : pédagogie de la laïcité, EMC, EMI, dimension citoyenne des différents enseignements disciplinaires. La difficulté qui se pose est celle d'articuler l'ensemble et de construire une cohérence et une continuité sur le cycle 3, en particulier concernant le programme curriculaire de l'EMC. Les documents sur Eduscol permettent de se saisir de ces problématiques. Il faut néanmoins utiliser les autres ressources avec discernement car les modalités pédagogiques proposées (débats, dilemmes moraux, jeux de rôle etc.) peuvent parfois conduire à des dérives. Mobiliser les partenaires extérieurs est une nécessité dans le cadre de l'importance de la coéducation aux valeurs de la République. La Réserve citoyenne pourra être utilement mobilisée, encore faudrait-il que le dispositif soit mieux connu. Les enseignants doivent également prendre l'habitude de travailler davantage avec la vie scolaire dès le plus jeune âge pour que les valeurs soient vécues dans le concret et au quotidien dans l'établissement.

Le **PEAC** est censé utiliser les ressources locales sur un territoire déterminé. Il faudrait construire un projet en harmonie entre chaque collège et les écoles de son secteur, en tenant compte des projets d'écoles et du projet établissement. Il convient de généraliser les outils de suivi au primaire pour collecter la « mémoire » de ce qui est fait en matière d'éducation artistique et culturelle. Dans cette perspective, il conviendrait de pouvoir proposer un outil commun aux écoles pour que l'élève puisse alimenter et compléter l'outil numérique Folios à son entrée en 6^{ème}. Il faut aussi intégrer des éléments de progressivité à l'école, à partager et à communiquer au collège.

A propos du **Parcours Avenir** à l'échelle du cycle 3 deux questions majeures se posent : Comment développer une culture de la sensibilisation à l'orientation dès la classe de 6^{ème} (moment du début du parcours avenir), tout en n'éluant pas cette problématique à l'école primaire ? Où placer le curseur en matière de sensibilisation à l'orientation pour des élèves de cet âge, dont les choix d'orientation sont lointains ? Parmi les pistes possibles pour répondre à ces questions :

- Apprendre à faire des choix
- Initiation à la découverte des métiers
- Relier les enseignements aux pratiques culturelles de référence
- Donner l'envie et susciter la curiosité lors du cycle 3 et développer l'estime de soi des élèves
- Utiliser le levier de l'orientation pour donner du sens aux enseignements
- Immersion dès le CM2 pour la découverte des métiers
- Apprendre à l'élève à construire son projet à lui
- Nécessité d'induire des temps spécifiques
- Insister sur la mobilité sociale possible, l'idée de réussir, l'esprit d'initiative
- Rappeler que l'Ecole sert également à l'insertion professionnelle
- Travail à faire avec/sur l'implication des parents
- S'aider du numérique en faisant faire à l'élève des recherches de vidéos sur les métiers. Apprendre aussi à faire des interventions à partir de diaporamas très simples
- Lors des interventions des professionnels, veiller à la parité H/F
- Se laisser le temps de construire cet ensemble progressivement

On ressent, en matière de pilotage **la nécessité d'harmoniser les trois parcours** : il faut inciter à bâtir un projet opératoire qui pourrait effectuer les ponts entre les trois dispositifs, pour éviter les usines à gaz et les empilements :

- Eviter d'investir de manière inflationniste une trop grande multiplicité de supports pour le suivi des parcours.
- Favoriser la mise en évidence des liens entre les trois parcours.
- Se placer dans des démarches de projets alimentant les différents parcours à la fois.
- Voir comment les EPI peuvent alimenter les parcours, les liens entre les thématiques des EPI et les parcours étant évidents.